



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dissolution du groupe "Nantes révoltée"

Question au Gouvernement n° 4742

Texte de la question

DISSOLUTION DU GROUPE « NANTES RÉVOLTÉE »

M. le président. La parole est à Mme Valérie Oppelt.

Mme Valérie Oppelt. Ma question s'adresse au ministre de l'intérieur, et j'y associe l'ensemble de mes collègues nantais. Vendredi dernier, une manifestation organisée dans le centre-ville de Nantes a dégénéré. Des actes d'une violence inouïe contre l'État et les forces de l'ordre ont touché aussi des habitants et des commerçants. Mes pensées vont à l'ensemble des victimes touchées par ces agissements. À l'aide de torches, de fumigènes, de projectiles, les casseurs ont brisé des vitrines ; plusieurs personnes ont été blessées. Enfin, des menaces de mort ont été proférées contre les policiers. Ces actes et ces paroles d'une brutalité extrême sont intolérables. L'extrémisme et la radicalité n'ont pas leur place dans notre République.

Grâce au déploiement – prévu par la majorité et le Gouvernement – de nouveaux policiers à Nantes, les forces de police ont évité que les dégradations ne se multiplient et ont pu disperser les manifestants. La justice a également été particulièrement réactive. Le groupuscule d'extrême gauche « Nantes révoltée », qui revendique la haine de nos institutions, a été moteur de ce rassemblement. En tant que députée de la nation, je condamne avec mes collègues ces faits de violence et je déplore que nos institutions, nécessaires au bon déroulement des manifestations, soient méprisées par ce type de groupuscule.

Monsieur le ministre, je vous demande de vous engager sur la dissolution de la structure « Nantes révoltée » qui est à l'origine des débordements de vendredi soir. À Nantes, la tradition veut que les manifestations et leurs trajets ne soient pas déclarés. Pouvez-vous également mettre fin à cette exception qui menace le bon déroulement des cortèges et le travail des forces de l'ordre et des syndicats ? Je pense aussi qu'il est important de créer un groupe de travail sur l'apaisement du centre-ville, rassemblant les parties prenantes, afin de faire émerger de nouvelles solutions de maintien de l'ordre. Nantes ne peut plus être l'objet des exactions brutales de certains manifestants ; nous devons agir de toute urgence pour assurer la sécurité des Nantaises et des Nantais. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur. Vous avez raison : ce qui s'est passé est tout à fait inacceptable. Comme vous l'avez dit, les manifestations ne sont pas déclarées à Nantes. M'étant rendu plusieurs fois dans votre belle commune, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec les élus locaux – avec Mme la maire en premier lieu – et de leur demander, ainsi qu'au préfet, de me soumettre des propositions. J'aurai l'occasion de revenir à Nantes pour évoquer ce sujet parce qu'il n'est pas acceptable de continuer ainsi. Reste que les renseignements territoriaux avaient alerté les services de l'État, et que nous avons décidé de déployer, à la demande du préfet, une unité de forces mobiles qui a aidé les courageux policiers de la sécurité publique de la circonscription de

Nantes.

Malgré la présence des forces de l'ordre, des confrontations ont eu lieu entre l'extrême gauche et une partie de l'extrême droite, dans deux cortèges non déclarés dans le centre-ville de Nantes. Trois interpellations ont eu lieu et une personne a été condamnée au terme d'une comparution immédiate à de la prison ferme – je tiens évidemment à remercier l'autorité judiciaire.

Les faits qui se sont déroulés sont totalement inacceptables. Le groupement de fait d'ultragauche que vous évoquez répète sans cesse, depuis la loi El Khomri, des appels à la violence, en tenant – c'était le cas ce week-end encore – des propos inacceptables contre l'État et contre les policiers. J'ai donc décidé d'engager la procédure qui permettra la dissolution de ce groupement de fait. Jusqu'à présent, toutes les dissolutions proposées à M. le Premier ministre et au Président de la République ont été validées par le Conseil d'État, preuve que le ministère de l'intérieur travaille très sérieusement. Une fois que l'argumentaire sera construit et documenté, et que notre position sera inattaquable, je proposerai à M. le Premier ministre d'inscrire la dissolution de ce groupement de fait à l'ordre du jour du Conseil des ministres. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Oppelt](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4742

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 janvier 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 janvier 2022](#)